

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2017

**Présents :** Michel AUFRANC, Jean Paul BONTEMPS, Philippe BRAILLON, Bernard PICHET, Jérôme CLEMENT, Sébastien FERRE, Patrick VION, Jacques HUMBERT, Gérard GIFFARD, Vincent PORET

**Excusés :** Joëlle LEGRIS, Fabienne GAVAND donne pouvoir à Jacques HUMBERT , Elise VINCEROT donne pouvoir à Philippe BRAILLON, , Laurent VION donne pouvoir à Patrick VION

**Absents:** Loïc SERMONAT

**Secrétaire de séance :** Jacques HUMBERT

**Le compte rendu du 10 mars et du 7 avril 2017 adoptés à l'unanimité.**

### **1) Délibération pour changer la référence 1015 de FPT en IB Terminal de la FPT à effet rétroactif au 01/01/2017 :**

L'indice 1015 de la fonction publique territoriale (FPT) a été supprimé et remplacé par l'Indice Brut Terminal (IBT) de la même fonction publique territoriale, servant de base au calcul de l'indemnité des élus dont le montant reste inchangé. Malgré le fait obligatoire, il convient de valider ce changement de nomenclature ainsi que sa rétroactivité au 01/01/2017. **Le Conseil approuve à l'unanimité.**

### **2) Délibération pour décision modificative budget assainissement :**

- Une discordance dans le budget édité apparaît dans la section d'exploitation entre la vue d'ensemble qui est exacte et équilibrée (page 4) et le détail des dépenses (page 8). Cette discordance est due à une difficulté de saisie des crédits au compte 66112 ( ICNE ) , faisant que ces crédits n'apparaissent pas en page 8 alors qu'ils ont bien été prévus et votés dans l'équilibre de la section .

Il convient donc bien de confirmer et de lire les crédits suivants en dépenses :

- compte 66112 : moins 450 € , se détaillant ainsi : compte 661122 : moins 6 834 € , et compte 661121 : + 6 384 € . L'équilibre de la section d'exploitation se rétablit bien ainsi à un total de 88 141 € en dépenses et en recettes. **Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **3) Délibérations pour décision modificative budget photovoltaïque :**

- Une discordance dans le budget édité apparaît dans la section d'exploitation entre la vue d'ensemble qui est exacte et équilibrée ( page 4 ) et le détail des dépenses ( page 8 ) . Cette discordance est due à une difficulté de saisie des crédits au compte 66112 ( ICNE ) , faisant que ces crédits n'apparaissent pas en page 8 alors qu'ils ont bien été prévus et votés dans l'équilibre de la section .

Il convient donc bien de confirmer et de lire les crédits suivants en dépenses :

- compte 66112 : moins 160 € , se détaillant ainsi : compte 661122 : moins 1664 € , et compte 661121 : + 1504 € .L'équilibre de la section d'exploitation se rétablit bien ainsi à un total de 76581 € en dépenses et en recettes .**Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **4) Délibérations pour décisions modificatives au budget assainissement :**

- Une erreur de saisie informatique : inscription de 1900 € au compte 002 au lieu du compte 022 (dépenses imprévues) demande une décision modificative afin d'autoriser la rectification sur budget 2017.

- Suite à la contestation sur une facture assainissement 2016, un avoir N°9 a été émis.

Il convient désormais de prendre une décision modificative du budget primitif assainissement 2017 :

d'approvisionner le compte 673 à hauteur de 720 euros par le compte 022 du même budget (dépenses imprévues). **Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **4) Délibérations pour attribution subvention association :**

Le conseil municipal se prononce pour allouer une subvention à hauteur de 250 € à l'association des Anciens Combattants BOYER, la dépense ainsi créée a été inscrite au budget primitif de l'exercice 2017, en section de fonctionnement, au compte 6574. **Le conseil approuve à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Secrétariat :** Isabelle GUILLET nous quitte mi-juillet et sera remplacée par Aurore PERRUSSOT 1 journée par semaine puis 3 jours en septembre

- **Rythmes scolaires :** le conseil d'école a validé le retour à la semaine de 4 jours

- **Toiture église :** un projet de toiture photovoltaïque est à l'étude côté sud ainsi que pour le toit de la salle, la rentabilité permettrait de financer la partie de toit concernée, il faudra voir au moment du montage définitif du projet.

- **DETR et projet RD906 :** le maire présente les modifications envisagées et précise que la DETR n'est pas encore connue.

- **Feux de la ST Jean :** programmés le 17 juin à 20h30 il est décidé de les maintenir et le conseil s'organise pour les préparatifs à la Garenne où le bûcher attend depuis l'année dernière.

La séance est levée à 11 h 30.